DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

AVIS DE PROJET

Berges de la baie Saint-François et aménagements contigus

Avril 2017

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Date de réception Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Ville de Salaberry-de-Valleyfield
Adresse civique :	61, rue Sainte-Cécile Salaberry-de-Valleyfield, J6T 1L8
Adresse postale (si différente) :	
Téléphone :	450 371 7798
Télécopieur :	450 370 3091
Courriel :	jacques.duval@ville.valleyfield.qc.ca
Responsable du projet :	Jacques F. Duval, ing - chargé du projet
***Obligatoire :* N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec**	n.a.

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	**Consortium exp | WSP**
Adresse :	40, rue Sainte-Cécile Salaberry-de-Valleyfield J6T 1J7
Téléphone :	450 371 5722
Télécopieur :	450 371 6955
Courriel :	pierre.beauchamp@exp.com
Responsable du projet :	Pierre Beauchamp

3. Titre du projet

Berges de la baie Saint-François et aménagements contigus.

4. Objectifs et justification du projet

La baie Saint-François, sise en plein cœur du centre-ville de Salaberry-de-Valleyfield, est un site de villégiature très prisé des résidents et des visiteurs. Plusieurs parcs, espaces verts et sites publics longeant cette baie étant la propriété de la ville, celle-ci a la responsabilité d'assurer la sécurité des lieux, de maintenir des aménagements de qualité et d'en protéger l'environnement.

Or, depuis quelques années déjà, les berges de ces sites sont grandement détériorées et nécessitent des travaux de stabilisation.

D'autre part, puisque la baie et les espaces publics la longeant se situent en plein centre-ville, l'aménagement de ces sites a été intégré à la planification globale de développement du centre-ville réalisée en 2012 suite à des consultations publiques.

Des consultations additionnelles plus spécifiques à la baie et à ses aménagements contigus ont été réalisées afin de développer un concept d'aménagement global de tous les sites publics longeant la baie Saint-François, intégrant les besoins de rénovation des berges et des aménagements adjacents et les besoins des divers usagers.

Aussi, en raison d'une popularité grandissante, les gestionnaires de la ville de Salaberry-de-Valleyfield ont identifié le potentiel de développement du secteur et l'attrait exceptionnel du site. Par contre, l'érosion et l'instabilité de certaines portions des berges, de même que la vétusté de certains aménagements municipaux contigus à la baie Saint-François constituent un frein au développement. De plus, la possibilité de permettre l'accès aux bateaux de plus grande dimension, la nécessité d'améliorer l'accès aux embarcations à partir des rives et les conditions de navigation font en sorte que la ville de Salaberry-de-Valleyfield, à la suite des consultations élaborées auprès des divers intervenants, désire aller de l'avant avec une première phase d'un programme d'investissements.

Le projet consiste à réaliser des travaux nécessaires à la stabilisation et à l'aménagement de certains secteurs de la baie Saint-François et à y développer des concepts d'aménagement dans le respect de l'environnement. Au total ce sont près de trois (3) kilomètres de berges qui seront touchés par les travaux de stabilisation.

5. Localisation du projet

Les secteurs visés par le projet sont situés tout autour de la baie Saint-François (figure 1 à l'annexe A), dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield, MRC de Beauharnois-Salaberry et région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent en Montérégie.

▪ Parc Marcil	45°15'08'' N	74°08'58''O
▪ Marina	45°15'17'' N	74°08'43''O
▪ Parc Delpha-Sauvé	45°15'27'' N	74°08'13''O
▪ Pointe-aux-Anglais	45°15'34'' N	74°07'57''O
▪ Parc Cauchon	45°15'42'' N	74°08'08''O
▪ Boulevard du Havre	45°15'29'' N	74°09'16''O

La figure 2 à l'annexe A indique les emplacements de chacun des sites et la figure 3 résume les travaux qui seront réalisés sur l'ensemble du projet.

6. Propriété des terrains

La ville de Salaberry-de-Valleyfield est propriétaire de tous les terrains touchés par le projet.

7. Description du projet

La vocation actuelle des différents sites à l'étude ne changera pas à la suite des travaux prévus. En fait, le projet consiste essentiellement à rendre ces espaces davantage fonctionnels pour les activités qui s'y déroulent et plus conviviales pour les promoteurs d'activités, les utilisateurs réguliers ou les visiteurs.

Les aménagements et les travaux de construction prévus au projet se résument ainsi :

<u>Parc Marcil</u>

Les travaux se feront dans trois secteurs distincts (figure 4 à l'annexe A):

1) Secteur est où sont prévus la construction d'une rampe de mise à l'eau double, de nouveaux quais, d'un brise-lame et d'un stationnement.

   Les travaux de dragage d'un chenal, et aussi d'aires de manœuvre et d'attente seront donc requis.

2) Secteur central et ouest où se feront des travaux d'aménagement de bande riveraine de même que des travaux en milieu terrestre pour l'aménagement d'une plaine évènementielle.

   Les travaux principaux à prévoir sur cette plaine sont ceux qui seront requis pour rendre le site conforme aux lois et règlements par rapport à la présence de matières résiduelles qui y ont été enfouies par le passé. Le drainage de toute la plaine devra être examiné et les correctifs nécessaires devront être apportés. Des arbres seront plantés sur tout le pourtour du parc.

   De plus, les berges qui n'ont pas déjà fait l'objet de tels travaux seront stabilisées par enrochement et à l'aide de techniques de génie végétal.

   La piste cyclable et un sentier piétonnier font aussi partie de l'aménagement, de même que des ouvertures sur la baie, tout au bout des rues Lynch Brodeur, à l'Ouest du Parc Marcil et dans le parc proprement dit. . Des lampadaires architecturaux accentuant le concept d'aménagement global seront installés tout le long de la piste cyclable et des voies de circulation, dans les stationnements et dans le secteur de la rampe de mise à l'eau.

3) Rue Lynch et rue Brodeur

   À ces deux endroits, il s'agit essentiellement de créer des aménagements paysagers conviviaux à l'extrémité de ces deux rues qui débouchent sur la baie et de stabiliser les berges à ces endroits sensibles.

Les plans présentés à l'annexe B illustrent les travaux proposés.

Marina

Les travaux prévus à la Marina se feront à trois endroits distincts (figure 5 à l'annexe A) :

1) Dans le secteur est, l'aménagement inclut l'encadrement du stationnement et de la voie de circulation, l'ajout de végétation et la stabilisation de la berge. Le génie végétal sera privilégié pour corriger le problème d'érosion grandissant. Également, considérant l'arrivée à terme prochaine de la durée du réservoir d'essence de la marina, celui-ci sera remplacé dans le cadre du projet. La rénovation complète des installations du poste d'essence est aussi à l'étude et pourrait faire partie du projet.

2) Pour le secteur central, la stabilisation de la berge par enrochement et génie végétal fera en sorte que la passerelle existante sera démolie et remplacée par un sentier piétonnier continu dont les abords seront végétalisés. Puisque les services d'électricité et d'aqueduc alimentant les quais seront affectés par ce réaménagement, ceux-ci devront être reconstruits. Les aires de stationnement et de circulation devront être optimisées afin de réduire les îlots de chaleur et d'y ajouter de la végétation. Une vérification approfondie du

drainage du stationnement devra être réalisée afin de s'assurer que les eaux de ruissellement sont acheminées conformément aux directives du MDDELCC et aux principes de développement durable.

3) Sur la langue de terre de la Marina, en plus de la stabilisation de berges nord et sud par enrochement et à l'aide de techniques de génie végétal, un chemin et un sentier piétonnier seront construits tout le long de la langue de terre. De la végétation sera ajoutée sur tout ce territoire, des placettes donnant accès à l'eau y seront intégrées et du mobilier urbain sera ajouté. La passerelle longeant la marina et la langue de terre ainsi que le stationnement devront être munis de lampadaires afin de créer un éclairage uniforme et continu tout le long de la berge. À retenir que les aménagements riverains et littoraux prévus sur cette langue de terre de la Marina pourront également être développés en guise d'aménagements compensatoires pour l'habitat du poisson si requis.

Les plans présentés à l'annexe B illustrent les travaux proposés.

Parc Delpha-Sauvé

Les travaux prévus au parc Delpha-Sauvé seront réalisés dans deux secteurs précis (figure 6 à l'annexe A) :

1) Pour la berge à l'extrémité est, les travaux d'enrochement et de végétalisation vont améliorer la stabilisation de la berge dans le secteur. Cependant, les travaux feront en sorte que la végétation existante devra être remplacée et la passerelle sera remplacée par un sentier multifonctionnel.

2) Pour le quai fédéral et l'entrée Nicholson, en plus des réparations requises au quai de béton proprement dit, la surface terrestre à l'arrière du quai devra être refaite afin de s'intégrer harmonieusement à la nouvelle passerelle longeant tout le parc et au réaménagement de l'entrée Nicholson. Cette entrée doit être réaménagée afin de rehausser la qualité de cet accueil principal. Les services d'aqueduc, d'égout et d'électricité pour desservir les bateaux à l'accostage devront être acheminés au quai fédéral. Des aménagements paysagers sont également prévus pour une circulation automobile et piétonne plus fluide et pour bonifier l'effet visuel des lieux.

   La berge profonde sera stabilisée selon deux modes distincts. Dans un premier temps, la portion directement à l'ouest du quai fédéral, afin de le prolonger, sera réalisée en mur berlinois, et ce, sur une longueur d'environ 75 m. Du dragage sera réalisé au pied de celui-ci afin d'atteindre le tirant d'eau disponible sur les surfaces adjacentes de la baie. Sur le quai fédéral et sur le quai de mur berlinois, les équipements d'amarrage, de raccord électrique et d'égout et d'aqueduc sont à prévoir. En ce qui a trait à la portion de berge profonde à l'ouest de ce nouveau quai de mur berlinois, une stabilisation par enrochement conjugué à des ouvrages de génie végétal est à prévoir. De là, la berge est située en eau peu profonde jusqu'à l'extrémité ouest. La restauration de la berge sera réalisée en enrochement avec techniques de génie végétal.

3) À partir du centre du parc, jusqu'à l'extrémité ouest, un muret de protection sera aussi construit pour assurer la sécurité du public pendant les régates. Dans ce même secteur, des travaux d'aménagement paysager sont au programme. À titre d'exemple, des belvédères en porte-à-faux seront érigés face à la baie, une surface en sable prendra place au centre du secteur, un sentier multifonctionnel éclairé sera aménagé et du mobilier urbain sera installé un peu partout, le tout visant à agrémenter les lieux et à offrir plus de confort et une expérience agréable aux utilisateurs. De plus, la tour des régates sera améliorée pour un effet visuel plus harmonieux, pour y créer un belvédère accessible au public, et pour une meilleure utilisation pendant les évènements.

Les plans présentés à l'annexe B illustrent les travaux proposés.

Pointe-aux-Anglais, parc Cauchon et boulevard du Havre

Pour les activités en berge à ces trois sites (figures 7, 8 et 9 à l'annexe A), les travaux à réaliser le long du boulevard du Havre (4 sites), au parc Cauchon et au parc de la Pointe-aux-Anglais seront majoritairement orientés vers des travaux de stabilisation de berge en empierrement et avec techniques de génie végétal, mais aussi des plantations d'arbres et d'arbustes hors. L'installation de belvédères en surplomb à trois ou quatre endroits est aussi envisagée, de même que de nouveaux aménagement et ouverture sur la baie, aux extrémités des rues Cléophas et Santoire et de l'Ilot Monastère.

Les plans présentés à l'annexe B illustrent les travaux proposés.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Parc Marcil

Les sols du parc Marcil sont composés de limon fin. Le talus du côté de la baie est stable et ne comprend aucun aménagement en rive. Sa hauteur est de moins de 1 m et sa pente est d'environ 33º. Le sol dans la zone de marnage est de type graveleux-rocailleux et comprend aussi quelques blocs.

À part les quelques plantations de jeunes arbres, le parc est pratiquement dénudé de végétation arborescente.

Il faut mentionner également qu'une partie du parc Marcil est occupée par un ancien site d'enfouissement sanitaire et que les travaux prévus dans ce secteur visent la mise aux normes environnementales de tous les aménagements. Les bénéfices ne pourront qu'être tangibles pour l'ensemble de la communauté.

Les activités qui se déroulent présentement au parc Marcil pourraient subir quelques désagréments si les travaux de construction interfèrent dans le calendrier des évènements. Ce pourrait être le cas du Festival Western par exemple, de même que la perte éventuelle du terrain de baseball qui s'y trouve présentement pour les adeptes de ce sport.

Marina

Les sédiments présents au site de la marina sont composés d'une couche de sable et de silt dont l'épaisseur varierait de 0,5 à 0,75 m laquelle reposerait sur du silt. Les talus ouest et nord du bassin ainsi que le talus nord de la langue de terre ont une hauteur de moins d'un mètre et une pente d'environ 10º. La végétation du talus se limite à une mince bande d'environ 1 à 2 m de largeur.

Le talus sud du bassin de la marina est retenu par des gabions superposés sur lesquels s'appuie la passerelle de bois et l'emplacement propre de la marina ne comprend aucune végétation. La végétation arborescente se concentre principalement le long de la rue Victoria. On trouve des zones engazonnées situées autour des différentes installations (édifice, stationnement, etc.).

La marina offre présentement 400 places. Elle y accueille les plaisanciers dans un bassin bordé par une langue de terre, ce qui protège bien les embarcations.

Tout comme pour les sites précédents, les activités présentes à la marina, bénéficieront des avantages des nouveaux aménagements prévus par le projet et d'un nouveau réservoir à essence. Ainsi, la rampe de mise à l'eau actuelle sera remplacée par une nouvelle rampe du côté du parc Marcil, beaucoup plus accessible aux différentes dimensions des embarcations, plus imposante (double rampe) et fonctionnelle.

Aussi, la bande de terre qui borde la marina dans la baie, pourra accueillir des foules plus importantes lors des Régates, tout en procurant un sentiment de sécurité accru. En dehors des évènements, les lieux seront plus accueillants pour les promeneurs et les cyclistes.

Parc Delpha-Sauvé :

Les sols de ce parc sont composés limon fin en surface. Le talus situé du côté de la baie Saint-François, d'une hauteur de moins de 1 m et d'une pente de 90º, est stabilisé par des gabions sur la majeure partie de la rive. On trouve aussi une portion du talus qui est bétonnée sur une longueur d'environ 50 m à l'est du parc ainsi qu'une zone d'environ 60 m enrochée le long du boulevard du Centenaire. Ce parc est partiellement recouvert par de l'engazonnement et parsemées d'arbres et d'arbustes.

Les travaux prévus à cet endroit ne nuiront pas aux activités actuelles puisque les aménagements prévus ne feront que les bonifier.

Pointe-aux-Anglais, parc Cauchon et boulevard du Havre

La bande riveraine du boulevard du Havre correspondent à des sols argileux composés de silt et supportée par un talus d'environ 1 m de hauteur, composée de blocs et des cailloux dans le bas et des espèces herbacées plus hautes.

Le parc Cauchon est également fait de sols argileux composés de silt. Les berges ont environ 1 m de hauteur, entièrement enrochées à l'aide de gros blocs et formant un mur à 90º. Ce petit parc urbain engazonné comporte une strate arborescente de faible hauteur.

Quant à la Pointe-aux-Anglais, il s'agit d'un espace vert de détente où les sols sont composés de silt argileux et dont la hauteur du talus est de plus de 1 m. Ses berges sont en enrochement formé de cailloux et de blocs, sauf pour une zone d'environ 15 m, à l'ouest du parc, qui est bétonnée. Contrairement aux deux sites précédents, ce parc est bien pourvu en végétation.

Pour la réalisation des travaux, il n'y a pas de contraintes puisque les futures activités prévues sur les trois sites sont compatibles avec les activités actuelles. En fait, elles seront même bonifiées par les nouveaux aménagements.

9. Principaux impacts appréhendés

Les principaux impacts appréhendés, observés principalement en phase construction sont :

- Habitat du poisson : Les travaux en rive et les nouveaux aménagements pourraient nuire à l'habitation du poisson (perte, perturbation ou destruction);

- Bruit : Les travaux seront une source de bruit et pourraient incommoder les utilisateurs des espaces publics ou les résidents qui vivent à proximité;

- Atmosphère : La poussière demeure un irritant réel durant la période des travaux;

- Gestion des sols ou des déchets contaminés : Des sols contaminés ou autres déchets sont susceptibles d'être présents sur les lieux, entre autres lors travaux d'excavation ou à la suite d'un déversement accidentel;

- Gestion des biogaz au parc Marcil;

- Gestion des sédiments : Le dragage dans quelques secteurs de la baie Saint-François va nécessiter la bonne gestion des sédiments s'ils s'avèrent contaminés, ou leur confinement pour protéger la qualité des eaux;

- Perte de milieux humides : L'installation d'infrastructure le long des berges pourrait empiéter dans les milieux humides présents VRAIMENT ?

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

« Le projet est prévu pour être réalisé selon les grandes étapes suivantes :

- Fin de l'été 2017 : dépôt du rapport d'étude d'impact
- Fin de l'automne 2017 : fin des réponses aux questions du MDDELCC et obtention de l'avis de recevabilité
- Hiver 2017-18 : Période d'information publique du BAPE
- Printemps 2018 : Finalisation de l'analyse environnementale du MDDELCC et obtention du décret de réalisation
- Été 2018 : Finalisation de l'ingénierie détaillée et obtention des permis et autorisations de construction
- Automne 2018 : Octroi du contrat et début des travaux

Advenant le cas où une audience publique du BAPE se tiendrait sur le projet, les périodes prévues pour les étapes subséquentes à la période d'information publique devront être décalées d'environ six (6) mois, un mandat d'audience publique étant de quatre (4) mois avec un délai d'environ 2 mois pour que le rapport de ce mandat soit rendu public. »

11. Phases ultérieures et projets connexes

Selon les budgets disponibles, d'autres travaux pourraient être réalisés dans les années à venir tels qu'ils ont été planifiés dans le concept d'aménagement global.

12. Modalités de consultation du public

En 2015, la ville de Salaberry-de-Valleyfield a procédé à des consultations publiques sur le projet et d'autres sont à venir dans le cadre de l'étude d'impact. La liste des parties prenantes rencontrées et un tableau résumant les principaux problèmes soulevés et les solutions envisagées sont joints à l'annexe C. D'autres consultations sont prévues en juin 2017, notamment avec la présentation d'une maquette 3D animée sur le concept d'aménagement global de la Baie St-François.

13. Remarques

Aucune

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 3 avril 2017 par Jacques Duval

Annexe A

CARTES

Salaberry-de-Valleyfield

Limite municipale

0 1.5 3 6 km

1 : 150 000

Projection : NAD83, MTM fuseau 8

Sources :

Cartes : - MERN, 1: 20 000, feuillets 31G01-202, et 31G08-102
- ESRI World topographic Map
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01

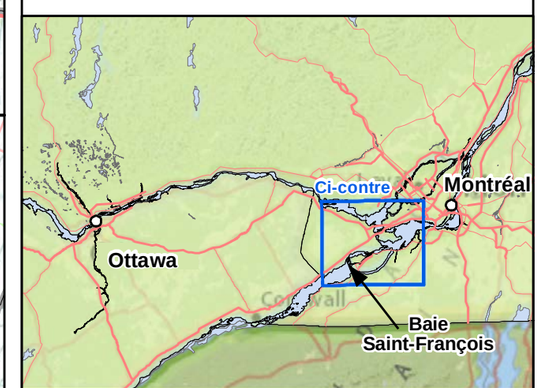

Salaberry-de-Valleyfield
Capitale régionale du Suroît

AVIS DE PROJET

Baie Saint-François, Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Figure 1

Localisation de la Baie Saint-François

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : P. Cordeau
Approuvée par : J. Marcoux

161-14252-00
01 mars 2017

CONSORTIUM exp. WSP

Fichier : 161_14252_00_APF1_001_LocBaieStFrancois_170301.mxd

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
Limite municipale

0 200 400 800 m
1 : 20 000

Projection : NAD83, MTM fuseau 8

Sources :
Cartes : - MERN, 1: 20 000, feuillets 31G01-202, et 31G08-102
- ESRI World topographic Map
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01

Salaberry-de-Valleyfield
Capitale régionale du Suroît

AVIS DE PROJET

Baie Saint-François, Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Figure 2

Emplacement des sites à l'étude

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : P. Cordeau
Vérifiée par : J. Marcoux

161-14252-00
10 avr. 2017

CONSORTIUM
exp. WSP

Fichier : 161_14252_00_APF2_002_EmplacementSite_170410.mxd

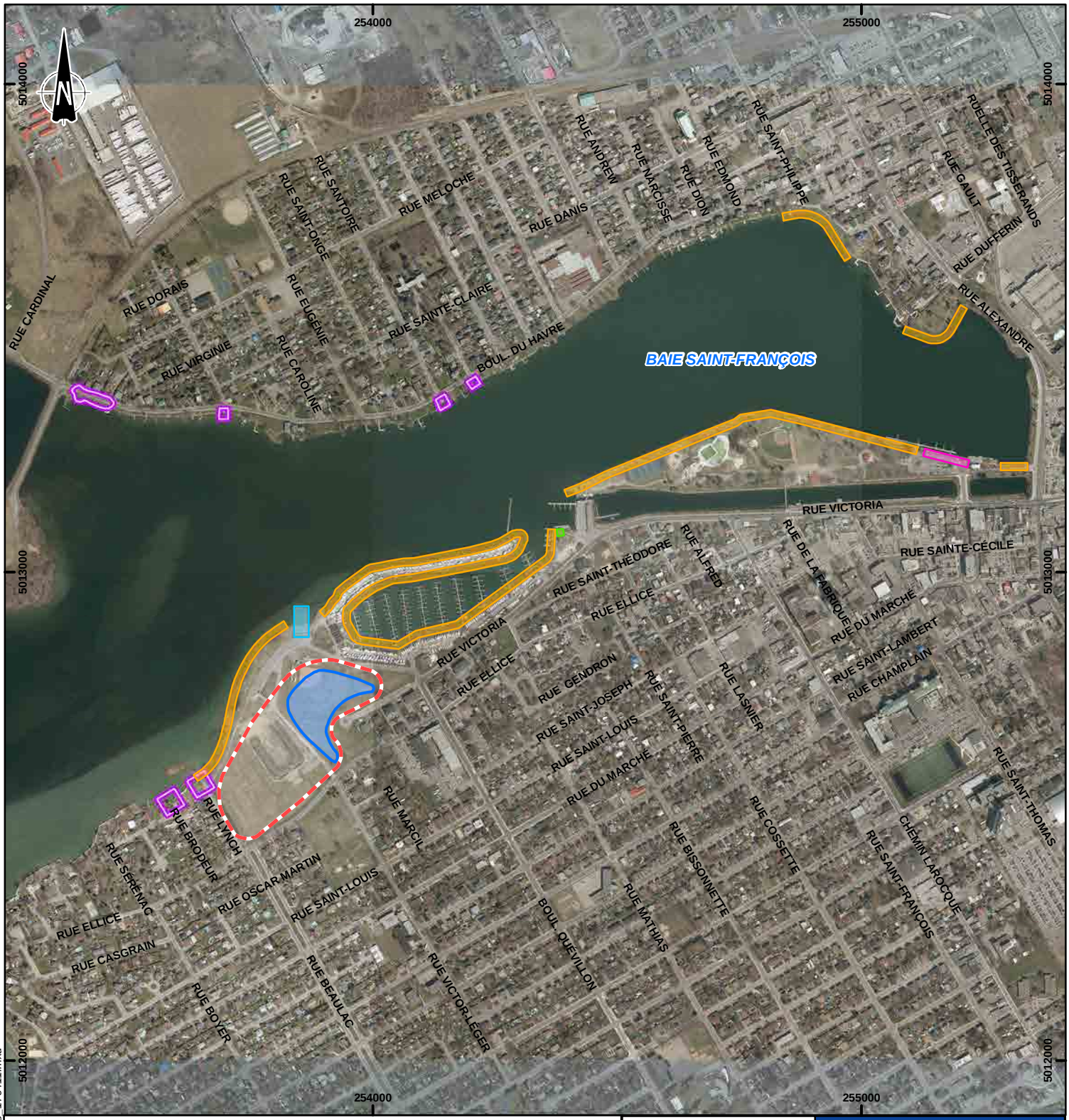

0 110 220 440 m

1 : 11 000

Projection : NAD83, MTM fuseau 8

- Aménagement et ouverture sur la baie
- Matières résiduelles
- Nouveau quai en mur berlinois
- Nouvelle rampe de mise à l'eau
- Poste d'essence
- Stabilisation de berges
- Stationnement

Sources :

Orthophotos 2016 : 255-5012, 255-5013, 254-5012 et 254-5013
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01

Salaberry-de-Valleyfield
Capitale régionale du Suroît

AVIS DE PROJET

Baie Saint-François, Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Figure 3

Sommaire des travaux prévus

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : V. Venne
Vérifiée par : J. Marcoux

161-14252-00
11 avril 2017

CONSORTIUM
exp. | WSP

Fichier : 161_14252_00_APF3_022_sommaireTravauxPrevus_170411.mxd

Parc Marcil

0 50 100 200 m

1 : 5 000

Projection : NAD83, MTM fuseau 8

Salaberry-de-Valleyfield
Capitale régionale du Suroît

AVIS DE PROJET

Baie Saint-François, Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Figure 4

Parc Marcil

Sources :

Orthophotos 2016 : 253-5012, 253-5013, 254-5012 et 254-5013
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : V. Venne
Vérifiée par : J. Marcoux

161-14252-00
07 avril 2017

CONSORTIUM
exp. | WSP

Fichier : 161_14252_00_APF4_003_Marcil_170407.mxd

Marina

0 50 100 200 m

1 : 5 000

Projection : NAD83, MTM fuseau 8

Salaberry-de-Valleyfield
Capitale régionale du Suroît

AVIS DE PROJET

Baie Saint-François, Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Figure 5

Marina

Sources :

Orthophotos 2016 : 253-5012, 253-5013, 254-5012 et 254-5013
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : V. Venne
Vérifiée par : J. Marcoux

161-14252-00
07 avril 2017

CONSORTIUM
exp. | WSP

Fichier : 161_14252_00_APF5_004_Marina_170407.mxd

Parc Delpha-Sauvé

0 50 100 200 m

1 : 5 000

Projection : NAD83, MTM fuseau 8

Sources :

Orthophotos 2016 : 255-5012, 255-5013, 254-5012 et 254-5013
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01

Salaberry-de-Valleyfield
Capitale régionale du Suroît

AVIS DE PROJET

Baie Saint-François, Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Figure 6

Parc Delpha-Sauvé

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : V. Venne
Vérifiée par : J. Marcoux

161-14252-00
07 avril 2017

CONSORTIUM
exp. | WSP

Fichier : 161_14252_00_APF6_005_DelphaSauve_170407.mxd

Pointe-aux-Anglais

0 50 100 200 m

1 : 5 000

Projection : NAD83, MTM fuseau 8

Sources :

Orthophotos 2016 : 255-5012, 255-5013, 254-5012 et 254-5013
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01

Salaberry-de-Valleyfield
Capitale régionale du Suroît

AVIS DE PROJET

Baie Saint-François, Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Figure 7

Pointe-aux-Anglais

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : V. Venne
Vérifiée par : J. Marcoux

161-14252-00
07 avril 2017

CONSORTIUM
exp. | WSP

Fichier : 161_14252_00_APF7_006_PteAnglais_170407.mxd

Parc Cauchon

0 50 100 200 m

1 : 5 000

Projection : NAD83, MTM fuseau 8

Sources :

Orthophotos 2016 : 255-5012, 255-5013, 254-5012 et 254-5013
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01

Salaberry-de-Valleyfield
Capitale régionale du Suroît

AVIS DE PROJET

Baie Saint-François, Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Figure 8

Parc Cauchon

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : V. Venne
Vérifiée par : J. Marcoux

161-14252-00
07 avril 2017

CONSORTIUM
exp. | WSP

Fichier : 161_14252_00_APF8_007_Cauchon_170407.mxd

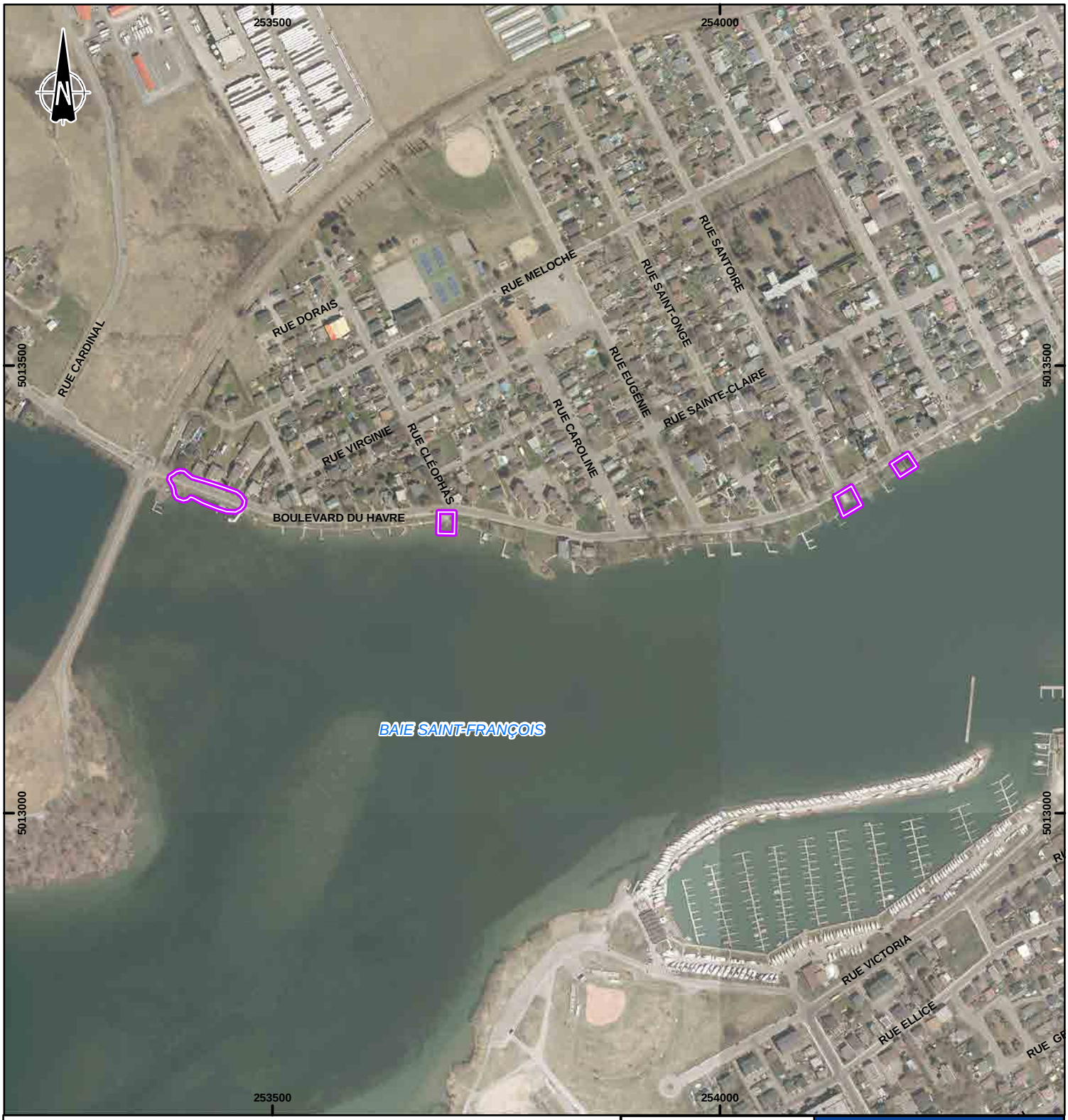

Boulevard du Havre

0 50 100 200 m

1 : 6 000

Projection : NAD83, MTM fuseau 8

Sources :

Orthophotos 2016 : 255-5012, 255-5013, 254-5012 et 254-5013
Limites de municipalités : SDA20K, 2010-01

Salaberry-de-Valleyfield
Capitale régionale du Suroît

AVIS DE PROJET

Baie Saint-François, Salaberry-de-Valleyfield, Qc

Figure 9

Boulevard du Havre

Préparée par : J. Marcoux
Dessinée par : V. Venne
Vérifiée par : J. Marcoux

161-14252-00
10 avril 2017

CONSORTIUM
exp. | WSP

Fichier : 161_14252_00_APF9_008_Havre_170410.mxd

Annexe B

PLANS

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

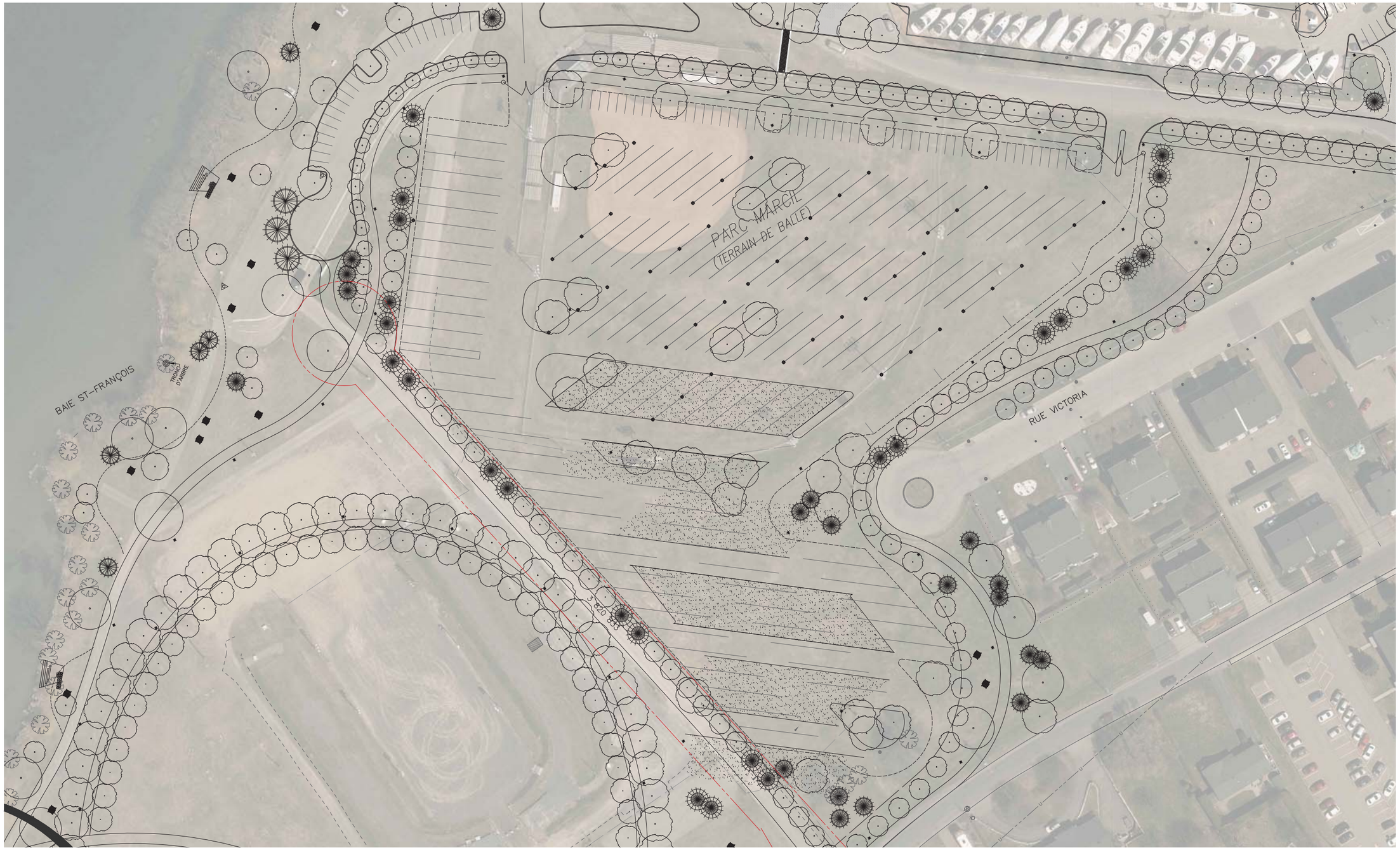

Parc Marcil - est

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

VSVV-00235875

Le 30 mars 2017

CONSORTIUM exp. | WSP

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

Rue Brodeur

Rue Lynch

PLACETTES-RUES BRODEUR ET LYNCH
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

VSVV-00235875
Le 30 mars 2017

CONSORTIUM exp. | WSP

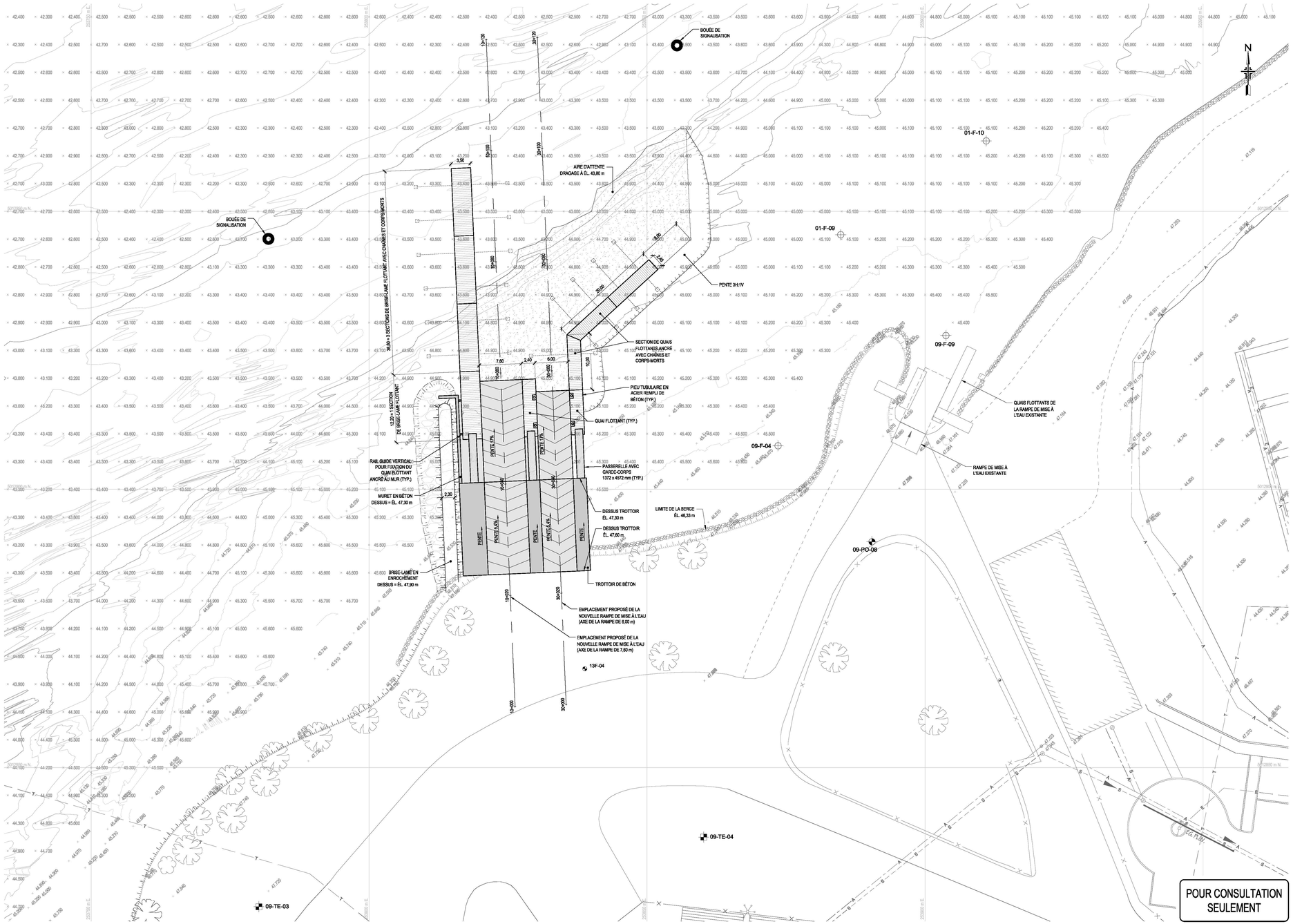

LÉGENDE

	EXISTANT	PROPOSÉ
REGARD SAN/UN/REF/PLUV/E.P.		
PUISARD CIRC/CAR/RECT		
REGARD PUISARD		
POSTE DE POMPAGE		
BORNE D'INCENDIE		
VANNE		
RÉDUIT		
BOUCHON		
ENTRÉE DE SERVICE		
ÉLÉVATION	+000,000	000,000
ÉGOUT SANITAIRE	S	S
ÉGOUT SANITAIRE (PROFIL)		
ÉGOUT PLUVIAL	P	P
ÉGOUT PLUVIAL (PROFIL)		
ÉGOUT UNITAIRE	U	U
ÉGOUT UNITAIRE (PROFIL)		
CONDUITE DE REFOULEMENT	R	R
CONDUITE DE REFOULEMENT(PROFIL)		
CONDUITE EAU POTABLE (AQUEDUC)	A	A
CONDUITE EAU POTABLE (AQUEDUC) (PROFIL)		
DRAIN PERFORÉ	F	F
CONDUITE EAU BRUTE		
PAVAGE		
GRAVIER		
BORDURE		
CLÔTURE		X
GLISSIÈRE		
FOSSÉ		
HAUT DE TALUS		
BAS DE TALUS		
HAIE		
LIGNE DE LOT		
LIGNE D'EMPRISE		
LIGNE DE CENTRE		
LIMITE DES TRAVAUX		
LAMPADAIRE		
SONDAGE/FORAGE (EN PLAN)		(EN PROFIL)
REPÈRES DE NIVELLEMENT		HAUBAN
STATION D'ARPENTAGE		BORNE/TIGE DE FER
POTEAU ÉLECTRIQUE		POTEAU DE TÉLÉPHONE
POTEAU DE TÉLÉPHONE AVEC TRANSFO		POTEAU ÉLECTRIQUE/TÉLÉPHONIQUE
ÉLEC. ENFOUIE / REGARD / BJ		
GAZ ENFOUI / REGARD		
TÉLÉPHONE ENFOUI / REGARD / BJ		
CÂBLODISTRIBUTION ENFOUI / REGARD		

REVISION	DESCRIPTION	DATE
C	PRÉLIMINAIRE 60%	2017–03–30
B	PRÉLIMINAIRE 50% – RÉVISION 1	2017–03–02
A	PRÉLIMINAIRE 50%	2017–01–26

CONSORTIUM exp. | WSP

Salaberry-de-Valleyfield

GESTION DU TERRITOIRE ET DES INFRASTRUCTURES
INGÉNIERIE

titre

RÉFECTION DES BERGES BAIE ST–FRANÇOIS SECTEUR PARC MARCIL – CONDITIONS PROPOSÉES VUE EN PLAN – OPTION 1

STRUCTURE MARITIME

dessiné par	préparé par	date	échelle
P.–Y. BONIN	A. GIGUÈRE, ing.	2016–10–27	1:300

approuvé par	plan no
S. RENAUD, ing. M. Sc.	S111

classé E

lsc A1-BLD, N:\AQUEDC\ACTIF\Projets\2016\161-142B3-200\lesgrid2_TECH\5_DAO_CAD\161-142B3-00-S-111-C.dwg , 2017-03-29 10:59:26

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

MARINA VALLEYFIELD ouest
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

VSVV-00235875
Le 30 mars 2017

CONSORTIUM exp. | WSP

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

MARINA VALLEYFIELD est
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

VSVV-00235875
Le 30 mars 2017

CONSORTIUM exp. | WSP

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

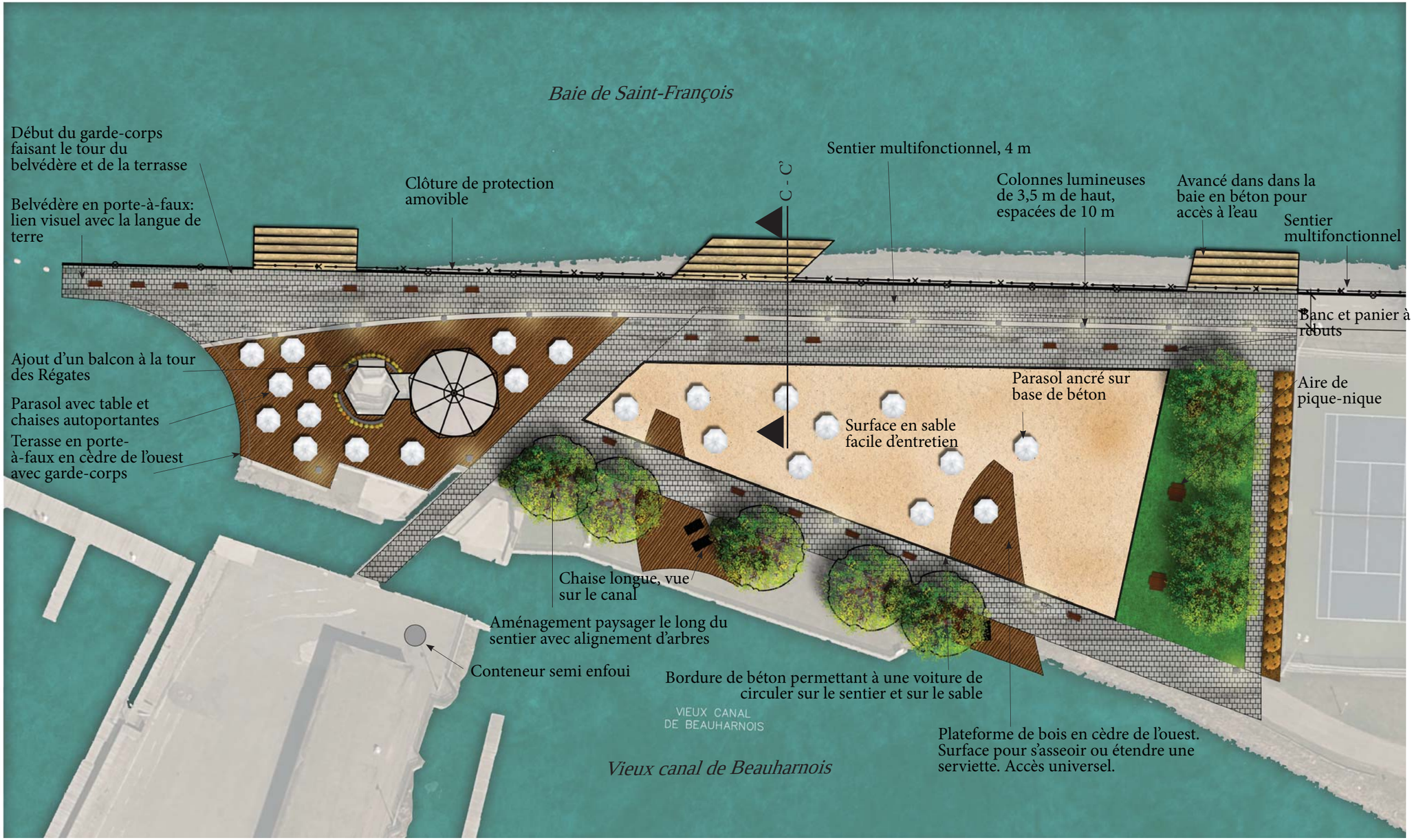

Échelle graphique : 0 5 10 20

Échelle numérique : 1 : 500

PARC DELPHA-SAUVÉ - SECTEUR DES RÉGATES

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

VSVV-00235875

Le 30 mars 2017

CONSORTIUM exp. WSP

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

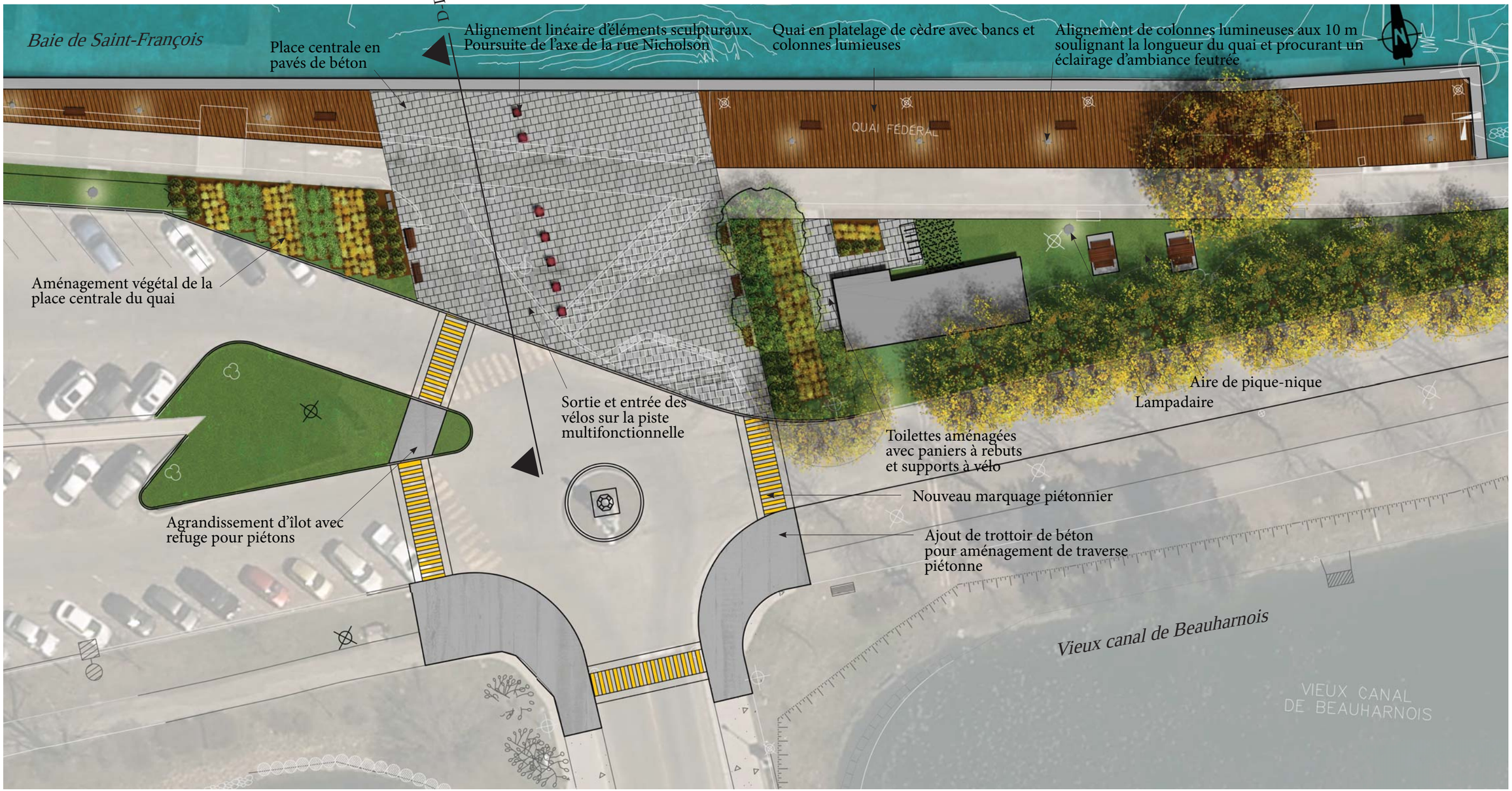

Échelle graphique : 0 5 10 20

Échelle numérique : 1 : 500

PARC DELPHA-SAUVÉ - SECTEUR DU QUAI FÉDÉRAL

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

VSVV-00235875

Le 30 mars 2017

CONSORTIUM exp. WSP

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

SECTEUR DE LA POINTE-AUX-ANGLAIS
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

VSVV-00235875
Le 30 mars 2017

CONSORTIUM exp. WSP

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

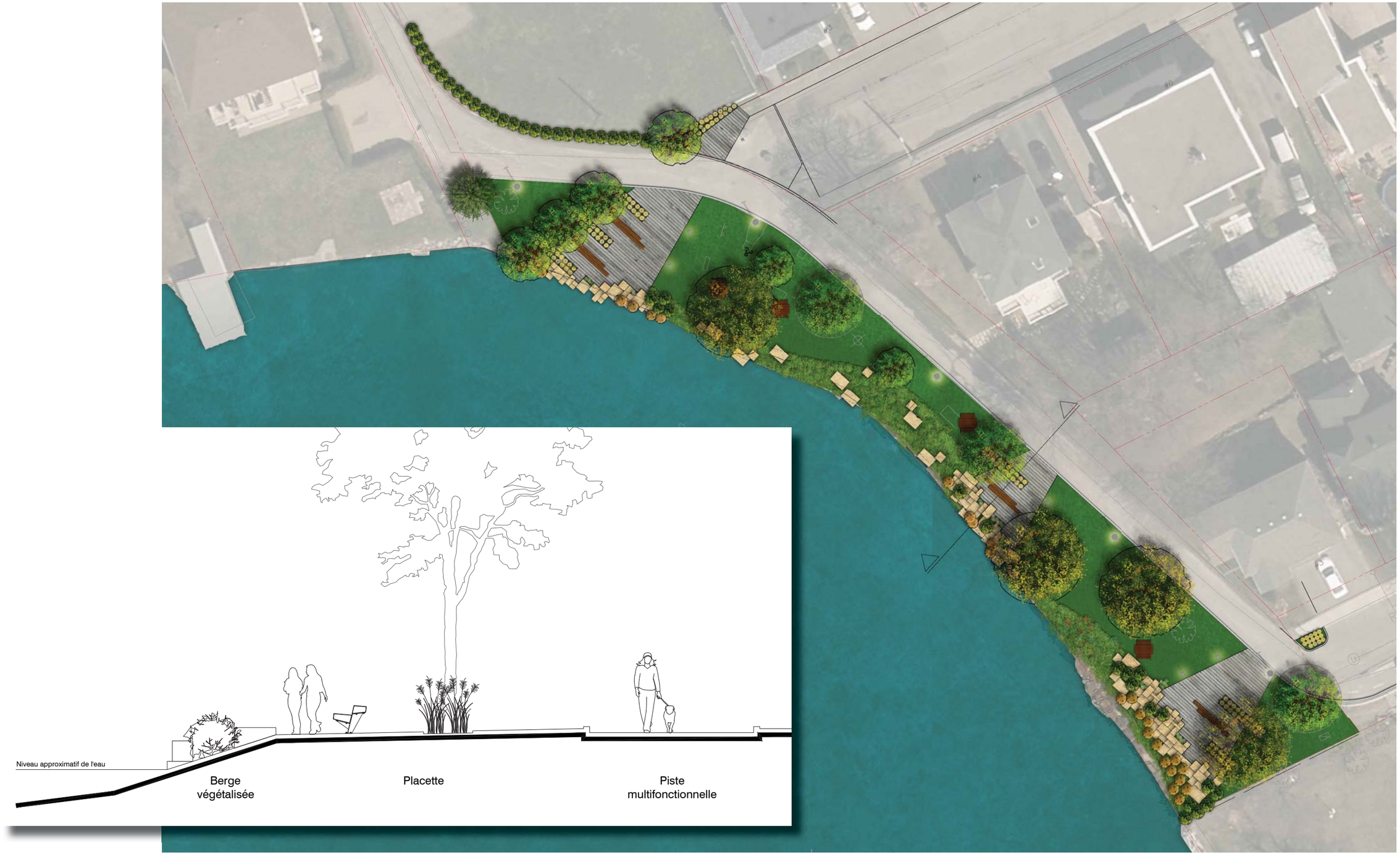

SECTEUR DU PARC CAUCHON
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

VSVV-00235875
Le 30 mars 2017

CONSORTIUM exp. | WSP

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

Situation existante

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

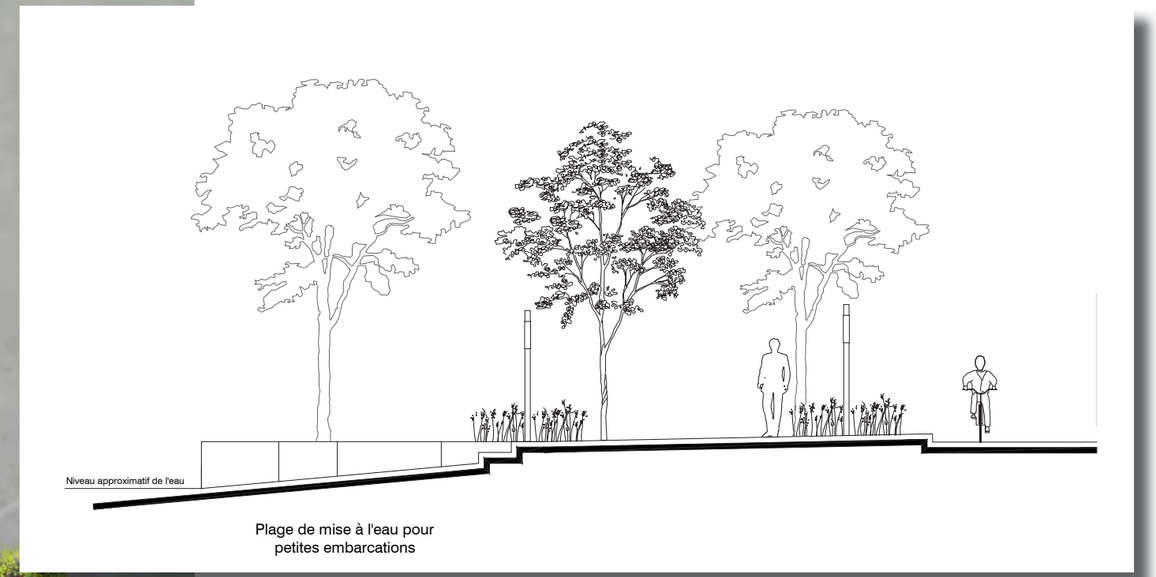

Situation existante

SECTEUR DE LA RAMPE SANTOIRE
Ville de Salaberry-de-Valleyfield

VSVV-00235875
Le 30 mars 2017

CONSORTIUM exp. WSP

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

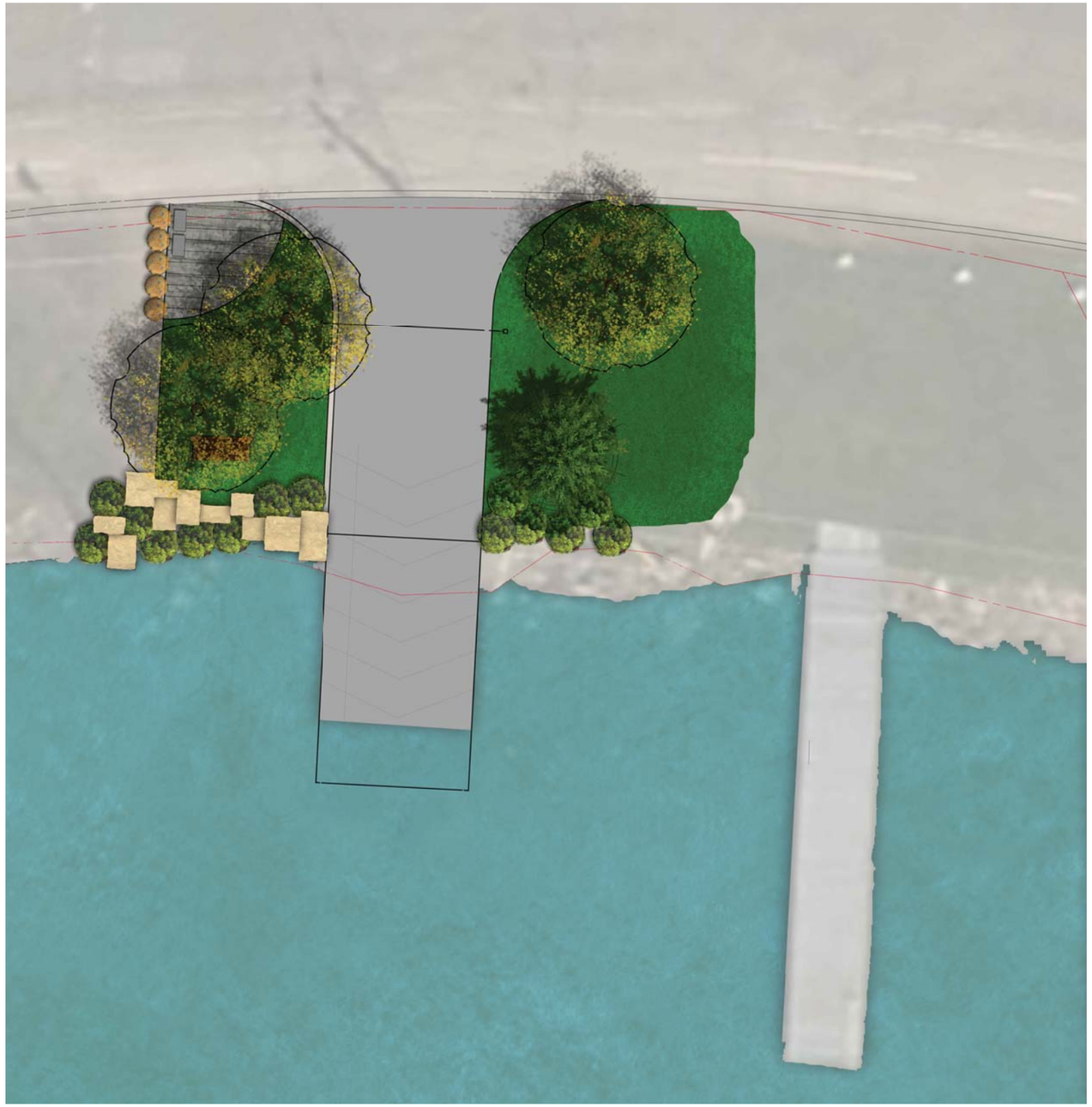

Situation existante

CONCEPT PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT

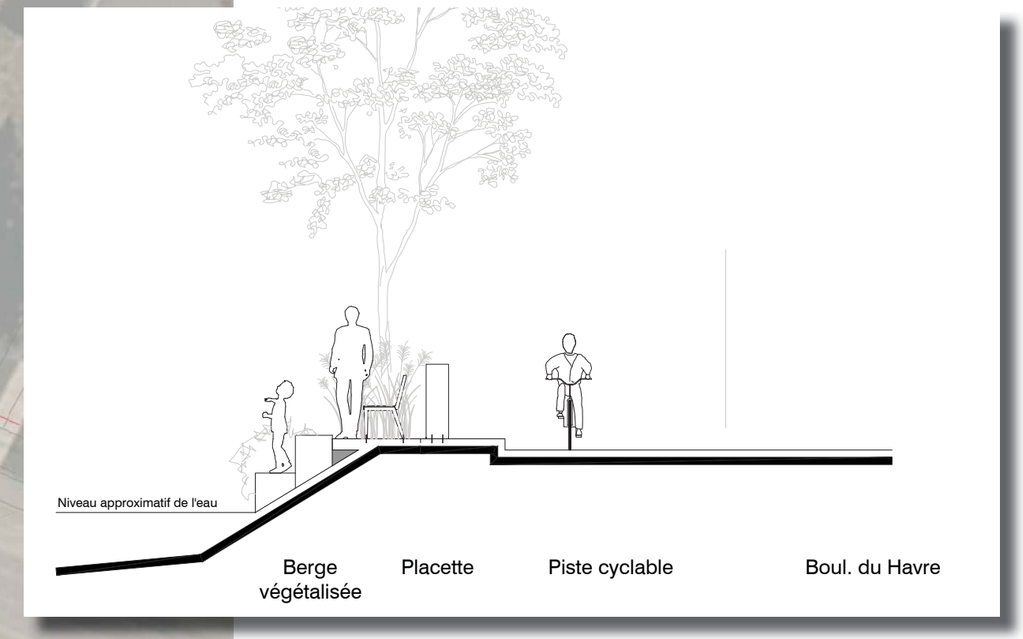

Situation existante

Annexe C

ORGANISMES, ENTREPRISES ET PERSONNES RENCONTRÉES

Tableau 1 – Organismes, entreprises et personnes rencontrées [i]

Entité/Date de rencontre	Personne(s) rencontrée(s)	Type d'organisme et mission
Ecodive 30 avril 2015	M. Jean-Michel Lalonde, fondateur et propriétaire	Entreprise privée offrant des activités de plongée sous-marine, boutique et école
Navark 5 mai 2015	M. Noël Normand, président	Entreprise privée Opérateur de navettes fluviales
Parc sous-marin du Lac Saint-François 6 mai 2015	M. Jean-Pierre Poirier, président	OBNL • Protection du patrimoine historique subaquatique présent dans le lac St-François ; • Mise en place d'équipement subaquatiques destinés à créer un abri pour la faune ichtyologique au lac St-François ; • Mise en place d'équipement subaquatiques destinés à promouvoir les activités de la plongée sous-marine au lac St-François.
Régates de Valleyfield 6 mai 2015	M. Michel Poirier, directeur général M. Jacques Boudreau, aménagements physiques	OBNL Organisateur d'évènements
Hôtel Plaza Valleyfield 7 mai 2015	M. Pierre Crépin, propriétaire, Mme Francine Poirier, directrice générale Mme Lyne Poulin, directrice de congrès et de réunions	Centre d'hébergemenet 125 chambres Hôtel associé à Vélo-Québec

	Mme Érin O'Hare, Directrice générale	OBNL Son territoire d'intervention d'étend de la frontière ontarienne jusqu'au pont Mercier sur la rive sud et jusqu'au pont Galipeault sur la rive nord, incluant la section québécoise du lac Saint-François, le canal Beauharnois, le canal Soulanges et les parties sud et ouest du lac Saint-Louis. Plan d'action de réhabilitation écologique (PARE) pour le secteur du lac Saint-François en 1996. Les objectifs prioritaires pour la baie Saint-François sont les suivants : • Redonner accès au fleuve à tous (familles, enfants, etc.) • Préserver la biodiversité • Revoir la sécurité des lieux (notamment les berges) • Renaturalisation des berges • Avoir des activités financièrement accessibles, par exemple la plaisance, le kayak, la pêche, etc.
Marina de Valleyfield 12 mai 2015	M. Richard Saint-Hilaire, directeur des opérations	OBNL créé par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour opérer la marina et dont les 400 membres sont des plaisanciers
Société du Vieux-Canal 10 juin 2015	Mme Sophie Chagnon, directrice générale	OBNL créé par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield qui a pour mission le développement récréatif, récréotouristique, économique du centre-ville de Salaberry-de-Valleyfield.

École de voile 3 juillet 2015	M. Jean-Pierre Gagnon, résident qui veut relancer l'école de voile	Projet d'école de voile
31 août 2015	M. Luc Lachapelle	Fort intérêt pour une école de voile
Vélo Station 19 août 2015	M. Luc Godbout	Entreprise privée Magasin de vélo
Village des pêcheurs 6 octobre 2015	M. Alain Séguin	Opération de pêche sur glace
Ville de Salaberry-de-Valleyfield 5 août 2015	Mme Marie-Claude Côté, conseillère au développement	Municipalité
Chambre de commerce 1er septembre 2015	CLD Beauharnois-Salaberry : Mme Angélique Lécuyer CDC Beauharnois-Salaberry : M. Michel Leduc Vision travail : M. Denis Thibeault, propriétaire Place du marché Canadian Tire : M. Michel Choinière Condos industriels St-Louis : Mme Lisette Lalonde J.Paul Chatel : Mme Ginette Chatel Centre Valleyfield : Mme Manon Lefebvre Beton Brunet : Mme Linda Boyer Barbottine Chaussures : Mme Karine Bouvrette Écodive : M. Jean-Michel Lalonde Valspec : M. Claudéric Provost Tourisme Suroît : Mme Marie-Jacinthe Roberge Fitness, yoga, paddle board : Mme Andrée-Anne Ratté Ville de Salaberry-de-Valleyfield : Mme Marie-Claude Côté, conseillère au développement	OBNL Association de gens d'affaires

Tableau 2 – Problèmes et irritants / solutions

Problèmes et irritants	Solutions évoquées
Mode de gestion et gouvernance	
• Difficultés à mettre en place des partenariats ou des ententes entre la municipalité et le privé ou entre le privé et les OBNL. Plusieurs entrepreneurs pensent qu'il manque de collaboration entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et les investisseurs locaux. Certains constatent un manque d'écoute et d'aide disponible, qui pourraient donner envie à d'autres investisseurs de s'installer. • La communication est difficile avec les acteurs du milieu, en raison de la diversité des acteurs, mais aussi de certaines rivalités. • Manque de cohésion entre les principaux acteurs présents à Salaberry-de-Valleyfield. • Manque de coordination et de collaboration entre certains organismes lors d'évènements sportifs et culturels (exemple : il n'y avait pas de service de navette fluviale lors d'évènements tels que le triathlon ou les régates). • Les processus administratifs pour démarrer une entreprise sont longs et complexes: il y a beaucoup de procédures et de règlements à respecte, c'est difficile pour les investisseurs de s'y retrouver. • Questionnements quant à la pérennité du festival de plongée à cause d'un manque de financement, de soutien et de promotion de l'évènement.	• Tous les acteurs devraient collaborer et travailler ensemble dans la même direction pour plus d'efficacité et de résultats. Par exemple, il serait possible de créer des ententes ou des partenariats avec la Caisse Desjardins et l'hôtel Plaza pour aménager et promouvoir certains espaces publics. • L'idéal serait de regrouper dans un seul bâtiment (multifonctionnel) les Régates, la marina et la société du Vieux-Canal. • La Ville doit être un facilitateur pour aider de nouvelles sociétés à s'implanter ainsi que pour aider les entrepreneurs à mieux communiquer entre eux. • Il faudrait mettre en place de nouveaux réseaux de communication entre les principaux acteurs et mieux communiquer sur le rôle de chacun.

Réglementation	
• Tous les bateaux ne respectent pas les règles de stationnement et nombreux sont ceux qui s'ancrent sur de mauvais espaces. • La réglementation concernant la vitesse n'est pas assez respectée. Le problème de la vitesse des bateaux notamment à l'entrée de la Baie a été mentionné à plusieurs reprises. • La réglementation concernant l'utilisation des quais peut être pénalisante pour les entrepreneurs qui souhaitent réaliser des activités ponctuelles sur les quais. • Il y a un problème de zonage sur les activités liées à pêche dans la réglementation. • La pêche au harpon est interdite dans toutes les provinces sauf au Québec, il y a un problème de réglementation. À Salaberry-de-Valleyfield, une croissance de la pêche au harpon est observée. Ce type de pratique a une conséquence directe sur la reproduction des poissons, qui est en nette diminution.	• Règlementer et surveiller davantage l'ancrage dans la baie. Pour ce faire il faudrait s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres municipalités notamment à Burlington (sur le lac Champlain). • La Sûreté du Québec devrait patrouiller plus régulièrement pour contrôler les vitesses. • Il faudrait créer une zone de pêche réglementée et développer un programme éducatif et de sensibilisation sur les milieux aquatiques.

Infrastructures manquantes ou désuètes	
• Pas d'électricité sur le quai fédéral • Le bâtiment au club nautique est désuet, ne dispose pas d'assez d'espaces de rangement et ne répond plus au besoin des organismes qui l'utilisent. • Manque d'espace public sur le quai • L'accès à la tour près du club nautique est dangereux, car il se fait uniquement par une échelle. • Le pavillon du parc Marcil n'a pas de point d'eau et les toilettes sont désuètes. • Beaucoup de locaux vides autour de l'Hôtel de Ville car il y a trop de commerces qui ferment. • Problème de stationnement.	• Construire un brise-lame à l'entrée de la baie, avec des services en eau et en électricité. • Construire un nouveau bâtiment moderne, mieux équipé, permettant aux organismes d'exploiter leur plein potentiel. • Aménager un espace public sur le quai. • La tour devrait être utilisée pour d'autres activities, par exemple de l'observation.
Aménagement du site **Parc Delpha-Sauvé**	
• Affaissement du mur le long de la berge et dans le parc Delpha-Sauvé. • Pour des questions de sécurité et d'assurance lors des régates, un muret de protection en ciment est installé et reste en place pendant environ deux mois. • Les estrades installées pour les Régates dans le secteur du parc Delpha-Sauvé pendant tout l'été bien qu'indispensables au bon déroulement de l'évènement, limitent les usages possibles du site. • L'entrée en arrière du club nautique est difficile d'accès car trop à l'étroite.	• Aménager un muret de protection qui ne soit pas trop imposant, esthétique et si possible multi-usage.

• Manque de quais dans le parc Delpha- Sauvé pour l'accueil de plus de bateaux. • Les services en eau ne sont pas adéquats dans le parc Delpha-Sauvé. C'est particulièrement un problème pour les concessions alimentaires.	• Aménager de nouveaux quais dans le parc Delpha-Sauvé.
Accessibilité à l'eau	
• Selon plusieurs organismes, l'accès au Canal pour développer des activités est trop limité. • Manque d'espace pour décoller et atterrir en kitesurf, ski nautique ou planche à voile. • Peu d'activité nautiques offertes à la population et aux visiteurs en dehors de la navigation de plaisance.	• Avoir un meilleur accès à la rive et au Vieux-Canal et y ajouter des aménagements tels que du mobilier urbain. • Aménager une plage, sur les berges en sable du côté ouest du parc Marcil. • Proposer des activités diversifiées, abordables, ludiques et éducatives. Il faudrait par exemple, créer une école de voile.
Éclairage	
• Manque d'éclairage dans le parc de la Pointe-aux-Anglais. • Le centre-ville n'est pas illuminé la nuit alors qu'il y a des bateaux intéressants qui méritent d'être mis en valeur.	• Ajouter de l'éclairage dans le parc de la Pointe-aux-Anglais.
La baie Saint-François et la marina	
• Le problème de tirant d'eau à l'entrée de la baie restreint la venue de plaisanciers, notamment les voiliers. • La marina est publique mais il n'y a aucune place disponible pour les visiteurs et les gens de passage.	• Augmenter le tirant d'eau à 8 pieds permettrait d'attirer 97 % de tous les bateaux qui circulent actuellement. • Aménager plus de quais dans le fond de la Baie juste en face de l'Hôtel Plaza.

• Le quai n° 12 est problématique lors des Régates, car les bateaux sont trop près du parcours et ne peuvent plus sortir de la marina pendant la fin de semaine. • La rampe de mise à l'eau qui est trop achalandée et mal située. Il y a beaucoup de passages entre les véhicules avec remorques, les piétons et les cyclistes. Il y a des conflits d'usages importants surtout la fin de semaine. • Diminution de la qualité de l'eau, prolifération d'algues et érosion des berges à cause de la privatisation des rives par certains propriétaires, etc. • Problème d'accueil pour les grands bateaux (forte demande de la part des plaisanciers à la recherche de quais pouvant accueillir des quais de 30 pieds).	• Déplacer la rampe de mise à l'eau. • Ajouter des quais plus longs et plus larges pour les gros bateaux.
Promotion insuffisante et potentiel touristique à mettre en valeur	
• Manque d'activités pour les congressistes ou les personnes qui accompagnent leur conjoint ou des amis. Les activités sur la scène flottante sont le jeudi, vendredi et samedi soir uniquement. • Compétition avec d'autres villes de la Montérégie car l'hotel manque de place pour accueillir des congrès importants.	• Organiser plus d'animation, toute a semaine. Par exemple, proposer des randonnées autour du lac Saint-François, un concours de pêche, etc. • La municipalité doit faire plus de promotion avec Destination Valleyfield. • Développer le côté « ville nautique » de Salaberry-de-Valleyfield. S'inspirer de villes telles que Magog et Kingston et faire davantage de promotion du côté ontarien.

• Trop peu de promotion des activités proposées par les organismes présents sur le territoire.	• Proposer un système de transport pour les gens qui arrivent en bateau (location de vélos, voiturettes de golf). • Offrir plus de services de restauration (restaurants ouverts tous les jours et food truck). • Créer une école de voile. • Aménager plus d'espaces récréatifs pour les familles. • Installer des kiosques temporaires sur la promenade piétonne le long de l'avenue du Centenaire
Communication autour du projet de réaménagement des berges	
• Peu de compréhension des objectifs globaux du projet municipal de réaménagement des berges, et des intérêts que cela peut représenter pour les organismes et les investisseurs.	• La municipalité doit clarifier ces intentions par rapport au projet, communiquer davantage avec les principaux acteurs. • Les principales parties prenantes ont apprécié le début de la démarche de consultation. Il faudrait poursuivre cette démarche pour favoriser l'adhésion au projet et encourager les acteurs à mieux communiquer et collaborer.

[i] Tableaux tirés du rapport « La Baie de St-François, ses berges, ses aménagements contigus et ses accès – La démarche de consultation des parties prenantes et des usagers de 2015. Convercité, 2016.